Référendum contre la loi sur les réseaux de soins

La Chambre médicale du 26 mai, le printemps dernier, avait prévu de se réunir à nouveau en octobre pour décider d'un éventuel référendum contre la loi sur les soins intégrés. Quatre sociétés cantonales, trois sociétés de spécialistes et l'ASMAC ont cependant victorieusement contesté cette décision par la voie d'une votation générale: le soutien à un référendum a été ainsi décidé d'entrée de cause, pour des questions de principe, avant même que la loi ne soit définitivement votée par le Parlement fédéral.

La Chambre médicale réunie à Bienne le 26 octobre dernier a donc pris acte des résultats de cette votation générale et a, selon la décision de 2/3 des 15 000 membres ayant voté, engagé les mesures nécessaires à soutenir le référendum lancé contre cette loi sur les réseaux de soins.

Le compromis trouvé touche à des éléments qui, pour une majorité de nos membres, doivent rester intangibles.

Mais pourquoi a-t-il fallu cette fois une votation générale pour définir la position de la FMH? C'est une question importante qui, de plusieurs côtés, a soulevé des interrogations et parfois quelqu'amertume.

Je voudrais souligner ici encore une fois combien les structures démocratiques de la FMH fonctionnent: il a été prouvé de nouveau cet automne qu'elles permettent à la base de se faire entendre, et que nos diverses instances élues savent alors écouter cette dernière et la prendre en compte. C'est un excellent label de qualité pour nos Statuts… et pour toutes celles et ceux qui les font vivre!

En réalité, se fondant sur des décisions datant d'il y a environ cinq ans, le Comité central et moi-même, ainsi que l'Assemblée des délégués et à plusieurs reprises la Chambre médicale, ont tenté avec beaucoup d'énergie de trouver avec le monde politique un compromis sur le Managed care – un compromis qui fasse droit à nos revendications essentielles et soit simultanément capable de bénéficier d'une majorité politique.

Or très clairement, le compromis trouvé touche à des éléments de la médecine qui, pour une large majorité de nos membres, doivent rester intangibles: le libre choix du médecin sans surtaxe et l'absence de pression économique sur la liberté thérapeutique en sont les exemples les plus criants.

Le refus d'un compromis tel que celui-ci, exprimé par la base ou par la population, est une mésaventure qui peut arriver à tout législatif, à tout exécutif, et les instances concernées de la FMH l'ont donc accepté dans le respect vigilant de nos règles démocratiques.

La FMH soutient d'une part la récolte de signatures, et d'autre part elle va l'an prochain s'investir dans la campagne en vue de la votation.

C'est de cette manière qu'il faut comprendre les décisions prises par la Chambre médicale: d'une part la FMH va maintenant soutenir la récolte de signatures effectuées par les trois comités référendaires nationaux dans lesquels figurent des médecins, et d'autre part elle va l'an prochain soutenir la campagne en vue de la votation. Pour ce faire, la cotisation annuelle de la FMH sera transitoirement augmentée, en 2012, de façon modeste, pour tous les membres.

Il s'agit de la mise en œuvre de la décision d'une large majorité de notre base. Ces mesures demandent bien sûr, de la part de la partie du corps médical mise en minorité, une bonne dose de culture démocratique et de fair play. Je suis sûr que la FMH pourra compter sur la loyauté de toutes et tous.

Il sera bientôt question du soutien à l'initiative pour la médecine de famille.

Et il faut encore relever ceci: la majorité ressortie de la votation générale est une majorité qui dépasse largement les clivages que l'on évoque traditionnellement lorsque l'on disserte sur le corps médical. Il n'y a eu lors de cette votation ni fracture gauche-droite (la palette des comités référendaires qui se sont constitués est là pour le démontrer), ni fracture jeunes-anciens, ni fracture Romands-Alémaniques, ni enfin entre spécialistes et généralistes – sur ce dernier point, tant le nombre de voix pour le référendum que la liste des sociétés ayant demandé la votation générale suffisent à convaincre.

Et puis, il sera bientôt question, à la Chambre médicale et pour toute la FMH, du soutien à l'initiative pour la médecine de famille: la démocratie et le respect sont décidément notre avenir!

Dr Jacques de Haller, Président de la FMH